



Renonciation droit de paternité

Par **veronica13**, le **01/11/2009** à **19:53**

Bonjour,

Je m'adresse vers vous car actuellement en couple lesbien je voudrais avoir un enfant.

Je voudrais savoir s'il existe un document "Legal" pour que le donneur renonce définitivement à reconnaître l'enfant, et cela pour toujours.

Je vous remercie par avance.

Veronica